

# **Évaluation périodique des programmes de maîtrise et doctorat en aménagement du territoire et développement régional**

Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

*Conseil universitaire du 3 février 2026*

## SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de maîtrise (M.ATDR), professionnelle et recherche, et de doctorat (Ph. D.) en aménagement du territoire et développement régional sont rattachés à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional.

La maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (ATDR) donne accès à l'Ordre des urbanistes du Québec et est reconnue par l'Institut canadien des urbanistes. La maîtrise professionnelle permet de maîtriser les concepts théoriques, les méthodes de travail et les moyens d'action concrets pour agir efficacement sur l'organisation et sur le développement d'un territoire en tenant compte des besoins de la population et du développement durable. La maîtrise recherche est une formation surtout axée sur la recherche en ATDR visant à former des personnes capables de répondre aux besoins des populations en développant le territoire et les villes dans une recherche d'équilibre et une perspective de développement durable. Le doctorat est une formation multidisciplinaire visant à former des personnes aptes à participer à la recherche de pointe dans les domaines de l'ATDR et à répondre aux besoins des populations en gérant le développement du territoire et des villes en contexte de développement durable.

La maîtrise compte 45 crédits et le doctorat en compte 90. À la session d'automne 2024, 91 personnes étaient inscrites à la maîtrise professionnelle, 10 à la maîtrise recherche et 18 au doctorat en ATDR. Il s'agit de la troisième évaluation périodique de ces programmes, leur dernière évaluation remontant à 2015 (CU-2015-86).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'hiver 2024, six consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en octobre 2024. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de Polytechnique Montréal et de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (France). Les spécialistes ont effectué une visite à l'Université Laval en novembre 2024 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval<sup>1</sup>.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que les maîtrises et le doctorat en aménagement du territoire et développement régional sont pertinents et de qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes, dont l'expertise et l'engagement des membres du corps professoral ainsi que du personnel enseignant et administratif, qui offrent aux

---

1. Source : [https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique\\_d\\_evaluation\\_périodique\\_des\\_programmes\\_de\\_formation\\_de\\_l\\_Université\\_Laval.pdf](https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_périodique_des_programmes_de_formation_de_l_Université_Laval.pdf)

personnes étudiantes un encadrement et un soutien de qualité se reflétant dans les taux de diplomation. Tous les programmes se distinguent par leur multidisciplinarité, ceux de maîtrise, par leur unicité au Québec et l'accès à l'Ordre des urbanistes du Québec. L'attractivité de la maîtrise professionnelle et son essai-laboratoire ancré dans la pratique sont également à saluer.

Le CIEP a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Parmi les principales recommandations, il convient de distinguer les objectifs des programmes, d'offrir des cheminements types en fonction du profil de sortie à la maîtrise et de s'assurer que les personnes étudiantes sont informées de ces possibilités et de celles en matière de poursuite d'études doctorales, de mobilité internationale et d'échange entre pairs. En vue d'assurer le développement pérenne des programmes, il est important de veiller à maintenir une équipe enseignante en nombre suffisant évoluant dans un climat de travail sain, tout en bonifiant les collaborations interfacultaires. S'assurer de la mise à disposition de locaux, de ressources matérielles et informatiques adéquates importe aussi.

Conformément à la Politique, le doyen de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

## **PRINCIPALES FORCES**

- L'expertise, l'engagement et la disponibilité du corps professoral et du personnel enseignant;
- Le soutien du personnel administratif;
- L'environnement de recherche riche, en particulier le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD);
- L'accès à l'Ordre des urbanistes du Québec par les personnes diplômées de la maîtrise;
- Les taux d'emploi des personnes diplômées, particulièrement à la maîtrise;
- Des programmes de maîtrise uniques au Québec;
- L'attractivité de la maîtrise professionnelle et la diversité de provenance disciplinaire des personnes étudiantes;
- La multidisciplinarité des programmes et la diversité des cours, favorisant une vision globale des réalités de l'aménagement et du développement ainsi qu'une polyvalence;
- L'essai-laboratoire, une activité terminale de la maîtrise professionnelle ancrée dans la pratique et mise en valeur lors d'une plénière publique et dans la revue Perspecto de l'École;
- Les activités d'accueil de l'École au Domaine Joly-De Lotbinière, et celles de l'association étudiante;
- L'encadrement des personnes étudiantes;
- Les taux de diplomation, particulièrement à la maîtrise;
- Le Centre GéoStat et les ressources de la Bibliothèque.

## **RECOMMANDATIONS<sup>2</sup>**

### **Recommandations visant la maîtrise professionnelle**

- R3** Que l'on s'assure de la cohérence de l'offre de cours et que l'on offre des cheminements types aux personnes étudiantes.

### **Recommandations visant la maîtrise recherche et le doctorat**

- R4** Que l'on s'assure que toutes les personnes étudiantes sont adéquatement formées à la méthodologie de la recherche et à la communication scientifique.

### **Recommandations visant tous les programmes**

- R5** Que l'on s'assure d'informer adéquatement les personnes étudiantes de maîtrise des études de doctorat, et celles de tous les programmes, des possibilités de mobilité internationale et d'échange entre pairs.

- R7** Que l'on s'assure de maintenir une équipe enseignante en nombre suffisant et un climat de travail sain en plus de bonifier les collaborations interfacultaires pour garantir la pérennité des programmes et en favoriser le développement.

- R9** Que l'on s'assure que les locaux, les espaces de travail et les équipements informatiques à la disposition des personnes étudiantes et de l'ensemble du personnel intervenant dans les programmes sont adéquats et en nombre suffisant.

### **Recommandations de conformité aux politiques et règlements de l'Université Laval**

- R1** Que l'on distingue les objectifs de la maîtrise professionnelle et de la maîtrise recherche, que l'on précise les objectifs du doctorat et que l'on s'assure de les publier dans la description officielle des programmes.

- R2** Que l'on révise les exigences et le processus d'admission pour les rendre équitables et conformes au Règlement des études.

- R6** Que l'on systématisse l'usage des plans de collaboration dans les programmes de recherche.

- R8** Que l'on respecte la fréquence minimale des réunions du comité de programme.

## **SUGGESTIONS**

- S1** Que l'on diversifie les stratégies de promotion au doctorat.

- S2** Que l'on soutienne adéquatement les personnes étudiantes à la recherche d'un stage et que l'on s'assure qu'elles ont été initiées aux principaux outils utilisés en milieu de travail, incluant l'intelligence artificielle.

- S3** Que l'on poursuive les efforts d'harmonisation des différents projets d'essai-laboratoire.

---

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

**PLAN D'ACTION DU DOYEN DONNANT SUITE À L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE  
MAÎTRISE ET DE DOCTORAT EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (M-AME, MM-AME, D-AME)**

**Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design**

16 décembre 2025

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
<b>R1 QUE L'ON DISTINGUE LES OBJECTIFS DE LA MAÎTRISE PROFESSIONNELLE ET DE LA MAÎTRISE RECHERCHE, QUE L'ON PRÉCISE LES OBJECTIFS DU DOCTORAT ET QUE L'ON S'ASSURE DE LES PUBLIER DANS LA DESCRIPTION OFFICIELLE DES PROGRAMMES.</b>							
A-1.1	Avec l'aide du Centre de services et de ressources en technopédagogie (CSRT), procéder à une révision des objectifs des programmes, et à établir des profils de sortie pour les personnes diplômées	A2027	Directrice et directeur des programmes	Modification et publication des objectifs du programme			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.2	Avec l'aide de la FAAAD, revoir la stratégie de présentation et la promotion des programmes de l'ÉSAD sur Internet	H2026	Directeur de l'ÉSAD	Refonte du site Internet et présentation de matériel récent			RÉSERVÉ CISPAD
<b>R2 QUE L'ON RÉVISE LES EXIGENCES ET LE PROCESSUS D'ADMISSION POUR LES RENDRE ÉQUITABLES ET CONFORMES AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES.</b>							
A-2.1	Réviser les exigences linguistiques à l'admission dans les programmes à la lumière des objectifs	H2027	Directrice et directeur des programmes	Modification des exigences linguistiques des programmes			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.2	Réviser les critères d'admission pour favoriser le recrutement de candidates et de candidats ayant de bonnes chances de réussite dans les programmes	H2028	Directrice et directeur des programmes	Ajout des précisions aux programmes			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.3	Entreprendre des démarches auprès des instances universitaires pour que le programme de maîtrise professionnelle (M-AME) soit considéré comme un « programme à capacité d'accueil limitée »	H2028	Directeur de l'ÉSAD	Ajout du programme M-AME à la liste des programmes à capacité d'accueil limitée			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.4	Établir les exigences et les critères d'admission de la maîtrise professionnelle et rédiger un Guide pour les personnes candidates pour assurer un processus d'admission impartial et équitable	H2028	Directrice de programme M-AME	Mise en place du Guide			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.5	Évaluer la pertinence de créer un programme court (microprogramme ou DESS) comme voie d'accès à la maîtrise	A2027	Doyen	Dépôt d'un rapport d'élaboration de programme court au BQP			RÉSERVÉ CISPAD
<b>R3 QUE L'ON S'ASSURE DE LA COHÉRENCE DE L'OFFRE DE COURS ET QUE L'ON OFFRE DES CHEMINEMENTS TYPES AUX PERSONNES ÉTUDIANTES.</b>							
A-3.1	Assurer une fréquence suffisante de l'offre des cours à option en fonction des ressources disponibles, pour s'adapter aux besoins spécifiques de la population étudiante	H2026 en continu	Directeur de l'ÉSAD	Diversification de l'offre de cours			RÉSERVÉ CISPAD
A-3.2	Offrir de cheminement types aux personnes étudiantes selon les différents champs enseignés en ATDR	A2026	Directrice de programme M-AME	Élaboration et diffusion de cheminement types			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
<b>R4 QUE L'ON S'ASSURE QUE TOUTES LES PERSONNES ÉTUDIANTES SONT ADÉQUATEMENT FORMÉES À LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À LA COMMUNICATION SCIENTIFIQUE.</b>							
A-4.1	Réviser l'activité AME-6012 Présentation du projet de maîtrise, obligatoire à la maîtrise recherche (MM-AME), pour y intégrer des contenus relatifs à la méthodologie de recherche	H2027	Directeur de l'ÉSAD	Révision du contenu du cours et du plan de cours			RÉSERVÉ CISPAD
A-4.2	Réviser les activités AME-8003 et AME-8004 Séminaire en aménagement et développement I et II, obligatoires au doctorat (D-AME), pour y renforcer les contenus relatifs à la méthodologie de la recherche et la communication scientifique	H2028	Directeur de l'ÉSAD	Révision du contenu des cours et des plans de cours			RÉSERVÉ CISPAD
<b>R5 QUE L'ON S'ASSURE D'INFORMER ADÉQUATEMENT LES PERSONNES ÉTUDIANTES DE MAÎTRISE DES ÉTUDES DE DOCTORAT, ET CELLES DE TOUS LES PROGRAMMES, DES POSSIBILITÉS DE MOBILITÉ INTERNATIONALE ET D'ÉCHANGE ENTRE PAIRS</b>							
A-5.1	Réviser le contenu des portails de programmes pour y mettre davantage en valeur les possibilités de mobilité internationale	H2027	Directrice et directeur des programmes	Révision des portails de programmes			RÉSERVÉ CISPAD
A-5.2	Multiplier les activités favorables à la transmission d'échanges d'information entre les personnes étudiantes et le Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD) (par ex. : rencontres d'accueil à chaque rentrée)	H2027 en continu	Directrice et directeur des programmes	Organisation d'au moins 1 activité de réseautage par année			RÉSERVÉ CISPAD
<b>R6 QUE L'ON SYSTÉMATISE L'USAGE DES PLANS DE COLLABORATION DANS LES PROGRAMMES DE RECHERCHE.</b>							
A-6.1	Faire du plan de collaboration une « activité » inscrite dans le portail du cours AME-6012 Présentation du projet de maîtrise	H2026	Directrice de programme MM-AME	Ajout de l'activité au portail de cours			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.2	Faire du plan de collaboration une « activité » inscrite dans les portails des cours AME-8003 et AME-8004 Séminaire en aménagement et développement I	A2025	Directeur de programme D-AME	Ajout de l'activité au portail de cours			RÉSERVÉ CISPAD
A-6.3	Lors de la rencontre annuelle du comité de thèse, offrir la possibilité à la personne étudiante de réviser le plan de collaboration	A2025 en continu	Directeur de programme D-AME	Communication de la proposition aux directeurs et directrices de recherche			RÉSERVÉ CISPAD
<b>R7 QUE L'ON S'ASSURE DE MAINTENIR UNE ÉQUIPE ENSEIGNANTE EN NOMBRE SUFFISANT ET UN CLIMAT DE TRAVAIL SAIN EN PLUS DE BONIFIER LES COLLABORATIONS INTERFACULTAIRES POUR GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES PROGRAMMES ET EN FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT.</b>							
A-7.1	Recrutement d'un nouveau professeur dans un champ en développement	E2026	Directeur de l'ÉSAD	Entrée en fonction d'un nouveau professeur au plus tard à l'été 2026			RÉSERVÉ CISPAD
A-7.2	Poursuivre les activités de médiation	A2025 en continu	Directeur de l'ÉSAD	Accompagnement des représentants SPUL et VRRH aux rencontres d'UR			RÉSERVÉ CISPAD
A-7.3	Optimiser le plan de déploiement des effectifs en vue d'assurer une relève efficace et rapide des postes devenus vacants	A2026	Directeur de l'ÉSAD	Révision du plan de déploiement des effectifs			RÉSERVÉ CISPAD
A-7.4	Accroître progressivement l'effectif professoral tout en libérant davantage de temps consacré à la recherche	H2028	Doyen	Taille de l'unité supérieure à 11 professeurs			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
A-7.5	En collaboration avec les facultés partenaires, réviser la structure des programmes pour intégrer des cours offerts ailleurs sur le campus et signer des ententes de passage intégré avec des programmes ciblés	H2028	Directrice de programme M-AME	Révision de la structure du programme par l'ajout de cours hors ÉSAD et création de nouvelles ententes de passages intégrés			RÉSERVÉ CISPAD
A-7.6	En collaboration avec les facultés partenaires, favoriser l'établissement d'ententes de collaborations de recherche (par le biais de subventions)	H2026 en continu	Directrice et directeur de programmes	Suivi de l'évolution de l'octroi de subventions en partenariat			RÉSERVÉ CISPAD
A-7.7	En collaboration avec les écoles de la FAAAD, favoriser l'établissement d'ententes de collaborations pour les séminaires de doctorat	H2026	Directrice et directeur de programmes	Activités conjointes entre les doctorants d'au moins deux écoles			RÉSERVÉ CISPAD

#### R8 QUE L'ON RESPECTE LA FRÉQUENCE MINIMALE DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE PROGRAMME.

A-8.1	Établir de façon conjointe les calendriers de réunions des comités de programmes en concertation avec l'assemblée d'unité	A2026 en continu	Directeur de l'ÉSAD et directrice et directeur de programme	Adoption d'un calendrier annuel des rencontres des comités et de l'UR			RÉSERVÉ CISPAD
-------	---	------------------	---	---	--	--	----------------

#### R9 QUE L'ON S'ASSURE QUE LES LOCAUX, LES ESPACES DE TRAVAIL ET LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES À LA DISPOSITION DES PERSONNES ÉTUDIANTES ET DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL INTERVENANT DANS LES PROGRAMMES SONT ADÉQUATS ET EN NOMBRE SUFFISANT

A-9.1	Avec l'aide du CSRT maintenir une veille active sur le parc informatique	H2026	Doyen	Mise en place d'un outil de veille et octroi de budget pour le renouvellement des équipements			RÉSERVÉ CISPAD
A-9.2	Avec l'aide de la Faculté, procéder à l'acquisition de mobilier adéquat pour favoriser l'utilisation d'espaces de travail partagés	A2026	Directeur de l'ÉSAD	Aménagement d'espaces de travail partagés pour le décanat et pour les étudiantes et les étudiants			RÉSERVÉ CISPAD
A-9.3	Avec l'aide du Service des immeubles, effectuer des travaux au 16 <sup>e</sup> étage du Félix-Antoine-Savard pour créer un espace ouvert permettant le travail collaboratif et les échanges	H2028	Directeur de l'ÉSAD	Réaménagement de l'accueil			RÉSERVÉ CISPAD

#### S1 QUE L'ON DIVERSIFIE LES STRATÉGIES DE PROMOTION AU DOCTORAT.

AS-1.1	Avec l'aide de l'équipe de communication de la Faculté, réviser les stratégies de mise en marché du programme (remplacement du publipostage par un envoi courriel de Perspecto)	H2026	Directeur de programme D-AME	Augmentation de 15% du nombre d'admissions			RÉSERVÉ CISPAD
AS-1.2	En collaboration avec les personnes responsables des autres programmes de doctorat, établir une stratégie de diffusion des offres de formation au 3 <sup>e</sup> cycle au sein de la Faculté	H2027	Directeur de programme D-AME	Mise en place d'une stratégie commune de promotion des disciplines (ATDR, architecture, design)			RÉSERVÉ CISPAD
AS-1.3	Favoriser la nomination d'une personne sur les deux comités de programmes qui pourra ainsi agir à titre d'agente de liaison au sujet du doctorat au sein du comité de maîtrise et vice-versa	H2026	Directeur de l'ÉSAD	Nomination d'un professeur ou d'une professeure sur les deux comités de programmes D-AME et M-MM-AME			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
<b>S2 QUE L'ON SOUTIENNE ADÉQUATEMENT LES PERSONNES ÉTUDIANTES À LA RECHERCHE D'UN STAGE ET QUE L'ON S'ASSURE QU'ELLES ONT ÉTÉ INITIÉES AUX PRINCIPAUX OUTILS UTILISÉS EN MILIEU DE TRAVAIL, INCLUANT L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.</b>							
AS-2.1	Créer un cours de pratique professionnelle en urbanisme	A2026	Directrice de programme M-AME	Création d'un nouveau cours rattaché au programme M-AME			RÉSERVÉ CISPAD
AS-2.2	Évaluer la possibilité de créer un « continuum » de stages en offrant la possibilité de réaliser un second stage durant la formation	A2026	Directrice de programme M-AME	Création d'un stage			RÉSERVÉ CISPAD
AS-2.3	Adopter les lignes directrices publiées par la FESP pour une utilisation responsable de l'IA générative dans les essais, mémoires et thèses	A2026	Directrice et directeur des programmes	Lignes directrices adoptées			RÉSERVÉ CISPAD
<b>S3 QUE L'ON POURSUIVE LES EFFORTS D'HARMONISATION DES DIFFÉRENTS PROJETS D'ESSAI-LABORATOIRE.</b>							
AS-3.1	Avec l'aide du CSRT, établir des objectifs de formation communs à tous les groupes; par le biais d'un devis de cours permettant une diversité d'objectifs spécifiques	A2027	Directeur de l'ÉSAD	Création d'un devis de cours			RÉSERVÉ CISPAD